

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

**VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Nombre de membres**

composant le conseil .....15  
 en exercice .....15  
 présents .....9  
 absents.....3  
 absents excusés ..... 3

**OBJET :**

**Approbation du compte  
administratif sur l'exercice 2021**

Le 13 octobre 2022 à 20 heures 30, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. Christian THEVENOT, vice-président, le 7 octobre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christian THEVENOT, vice-président.

**PRESENTS :** M. THEVENOT, vice-président,  
 Mme COCHET, HADOUM, COHEN, représentantes des assemblées  
 générales,  
 Mme BRASSET, ROY, MEBREK, MM. DELUCHEY, FRANCINE,  
 représentants du Conseil municipal,

**ABSENTS :** Mmes JULIEN, MORENO, AZOR, représentantes des assemblées générales,

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur STREHAIANO, président,  
 Mme RAYBAUD-ANTONELLI, inspectrice de l'Education nationale,  
 Mme TISSIER, déléguée du préfet,

**SECRETAIRE :** M. DELUCHEY

Le COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération 2021-06-10-1 portant approbation du compte de gestion du trésorier de Montmorency pour l'exercice 2021,

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Christian THEVENOT, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. STREHAIANO, président de la Caisse des Ecoles, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		4 466.86
Opérations de l'exercice 2021	18 399.79	18 175.00
<b>TOTAL</b>	<b>18 399.79</b>	<b>22 641.86</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>		<b>4242.07</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269502811-20221013-DEL202210132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Vice-président de la Caisse des Ecoles

Christian THEVENOT



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 27 OCT. 2022

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le : 27 OCT. 2022

27 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.